

RCS : DIJON Code greffe : 2104

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de DIJON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 00462 Numéro SIREN : 531 948 735 Nom ou dénomination : DEBEAUX

Ce dépôt a été enregistré le 07/03/2019 sous le numéro de dépôt 1700

Déposé au Greffe
du Tribunal
de Commerce
de DijonNéant ☐ *

Désignation de l'entreprise SAS DEBEAUX

le ... 07 MARS 2019
sous le n° B 1700

Adresse de l'entreprise 16 Rue du Golf 21800 QUETIGNY

Numéro SIRET* 5 3 1 9 4 8 7 3 5 0 0 0 1 8

Durée de l'exercice en nombre de mois* 12

Durée de l'exercice précédent* 12

Exercice N clos le
30/06/2018

						Exercice N clos le 30/06/2018			
ACTIF				Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles		{ Fonds commercial* Autres*	010	200 000	012		200 000	
				014	4 056	016	4 056		
	Immobilisations corporelles*		028	36 020	030	32 042	3 977		
	Immobilisations financières* (1)		040		042				
	Total I (5)			044	240 076	048	36 099	203 977	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050		052			
		Marchandises *		060	46 954	062		46 954	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066				
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068	80 094	070	4 399	75 695		
			072	10 308	074		10 308		
	Valeurs mobilières de placement		080		082				
	Disponibilités		084	44 116	086		44 116		
	Charges constatées d'avance *		092	2 706	094		2 706		
	Total II			096	184 181	098	4 399	179 781	
	Total général (I + II)			110	424 258	112	40 498	383 759	
PASSIF								Exercice N NET 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*						120	285 000	
	Écarts de réévaluation						124		
	Réserve légale						126	7 474	
	Réserves réglementées*						130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*						131	5 664	
	Report à nouveau						134		
	Résultat de l'exercice						136	39 779	
	Provisions réglementées						140		
	Total I						142	337 918	
Provisions pour risques et charges						Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées						156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*						166	18 992	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....						169	156	26 848
	Produits constatés d'avance						174		
	Total III						176	45 841	
Total général (I + II + III)								180	383 759
REVENUS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS DEBEAUXNéant ☐ *Exercice clos le
30/06/2018**A - RÉSULTAT COMPTABLE**

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export	209	138 392	210	314 660
	Production vendue	biens	215		214	
		services*	217	123	218	2 107
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires,)			222	
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production			224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	
	Autres produits				230	7 124
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	323 892
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	147 276
	Variation de stocks (marchandises)*				236	(7 790)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*				240	
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	63 485
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	1 551	244	4 142
	Rémunérations du personnel*				250	45 128
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	17 012
	Dotations aux amortissements*				254	2 991
	Dotations aux provisions				256	367
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262	373
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
	Total des charges d'exploitation (II)				264	272 987
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	50 905
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	(III)			280	
	Produits exceptionnels	(IV)			290	
	Charges financières	(V)			294	45
	Charges exceptionnelles	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		(VI)	
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348			
	Impôts sur les bénéfices*	(VII)			306	11 081
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	39 779
B - RÉSULTAT FISCAL			Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2	312	39 779	314
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318	6 774	
	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)			324	11 081	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM	248	3 613
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option	(	Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D)	249		251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989	
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138	
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undécies)	990	
	ZFA (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344	3 973
	Créance due au report en arrière du déficit				346	
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies)				655	
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352
						57 274
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :			356		
	Déficits antérieurs reportables : *.....dont imputés sur le résultat :					360
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370
						57 274
						372

[Signature]

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS DEBEAUX

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2018, dont le total est de 383 759 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 39 779 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2017 au 30/06/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 10/10/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2018 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, en application des articles L. 123-12 à L. 123-28 et R. 123-172 à R. 123-208 du code de commerce et conformément aux dispositions des règlements comptables révisant le PCG établis par l'autorité des normes comptables.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- **continuité de l'exploitation**
- **permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,**
- **indépendance des exercices.**

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Règles et méthodes comptables

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 2 à 3 ans*
- * Installations techniques : 5 à 10 ans*
- * Matériel et outillage industriels : 1 an*
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans*
- * Matériel de transport : 1 à 3 ans*
- * Matériel de bureau : 1 ans*
- * Matériel informatique : 3 ans*
- * Mobilier : 1 ans*

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks, ou une décote directe, égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

 Règles et méthodes comptables**Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations				
	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	204 056			204 056
Immobilisations corporelles	36 021			36 021
Immobilisations financières				
Total	240 077			240 077
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	4 003	53		4 056
Immobilisations corporelles	29 105	2 938		32 043
Immobilisations financières				
Total	33 108	2 991		36 099
ACTIF NET				203 978

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	30/06/2018
Éléments achetés	
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	200 000
Total	200 000

L'entreprise a réalisé au cours de l'exercice un test de dépréciation pour s'assurer que la valeur actuelle était supérieure à sa valeur nette comptable, étant précisé que la valeur actuelle résulte de la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation à due concurrence est effectuée irrévocablement.

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 93 110 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	80 095	80 095	
Autres	10 309	10 309	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	2 706	2 706	
Total	93 110	93 110	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Etat - produits à recevoir	1 089
Total	1 089



Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 285 000,00 euros décomposé en 28 500 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 45 841 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 992	18 992		
Dettes fiscales et sociales	26 302	26 302		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	547	547		
Produits constatés d'avance				
Total	45 841	45 841		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	6 874			
(**) Dont envers les associés	156			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 156 euros.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	8 416
Dettes provis. pr congés à payer	3 534
Primes de bilan cap	6 349
Charges sociales s/congés à payer	1 555
Charges sociales sur primes prov.	2 857
Formation continue	100
Taxe apprentissage	124
Etat - autres charges à payer	1 922
Clients - rrr à accorder	391
Total	25 248

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	2 706		
Total	2 706		



 Autres informations**Crédit d'impôt compétitivité et emploi**

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE), applicable depuis le 1er janvier 2013, est analysé, en raison de l'objectif poursuivi par le législateur, comme une diminution des charges de personnel et comptabilisé en réduction de ces dernières.

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. D'un montant de 2 483 euros, il sera affecté au soutien des mesures suivantes (répartition faite en euros) :

	Montant affecté
Soutien du fonds de roulement	2 483

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution de leur fonds de roulement.

DEBEAUX
Société par actions simplifiée au capital de 285 000 euros
Siège social : 16 rue du Golf - 21800 QUETIGNY
531 948 735 RCS DIJON

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 10 OCTOBRE 2018**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 JUIN 2018

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 JUIN 2018 s'élevant à 39 779,08 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	39 779,08 euros
Affecté :	
- au compte « réserve légale » pour <i>s'élevant ainsi à 9 463,30 euros.</i>	1 988,95 euros
- à titre de dividendes aux associés, pour <i>soit environ 1,28 euro par action.</i>	36 480,00 euros
- au compte « autres réserves », pour <i>s'élevant ainsi à 6 974,87 euros.</i>	1 310,13 euros

Le dividende sera mis en paiement au siège social ce jour.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 JUIN 2018 éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 36 480,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- Depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux ;
- Peuvent demander à être dispensées de ce prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende ;



- L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement ;
- Conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividende net	Revenus distribués éligibles à la réfaction légale (bénéficiaires soumis à l'IR)
30 juin 2017	30 210 €	30 210 €
30 juin 2016	30 210 €	30 210 €
30 juin 2015	19 950 €	19 950 €

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 10 OCTOBRE 2018

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Présidente
Mme Béatrice DEBEAUX

